

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 décembre 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Paul Asselin  
Mme Marie-Josée Beaupré  
M. Sylvain Tousignant (*départ à 17h05*)

Sont également présents :  
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Lison Lefebvre, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire

---

#### **CE-2016-1453-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2016-1454-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2016-1455-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 NOVEMBRE 2016**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 novembre 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2016-1456-REC RÈGLEMENT PARAPLUIE 673 / CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX, COUR D'ÉCOLE ET STATIONNEMENT / PHASE 1 / PÔLE DE LA CROISÉE**

ATTENDU le règlement numéro 619 décrétant, entres autres, des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un centre communautaire, d'un gymnase et autres services municipaux dans le pôle public secteur « est »;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-413-DEC, adoptée le 8 avril 2015, acceptant l'offre de services de la firme Bergeron-Thouin Associés Architectes inc. pour modifier les plans initiaux élaborés suite à l'appel d'offres de la Commission scolaire des Affluents et permettre l'intégration et l'harmonisation de l'ensemble des bâtiments du futur pôle de la Croisée;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 306-06-2016, adoptée le 27 juin 2016, acceptant la soumission de la firme LEMAY pour les services professionnels d'une équipe pluridisciplinaire concernant la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux dans le cadre de la phase I du projet de construction d'un gymnase double, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un stationnement temporaire, de la cour d'école et du premier étage d'un stationnement étagé du pôle de la Croisée de la Ville de Terrebonne (SA16-1002) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 327-07-2016, adoptée le 11 juin 2016, acceptant la soumission de la firme AXOR inc. pour les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville de Terrebonne dans l'ensemble du processus pour la construction de la phase 1 du pôle de la Croisée de la Ville de Terrebonne (SA16-1004) ;

ATTENDU QUE des présentations des concepts aux élus ont eu lieu le 23 octobre 2015 concernant la construction de la phase 1 du pôle de la Croisée ayant un gymnase double, un centre communautaire, une première partie d'un stationnement intérieur, d'une cour d'école et d'un stationnement temporaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire utilisera les équipements suivants, propriétés de la Ville de Terrebonne, et ce, en vertu de protocoles d'ententes actuellement en préparation :

- la moitié du gymnase double;
- cour d'école;
- stationnement temporaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents s'est engagée à verser une contribution pour le gymnase, la cour d'école et le stationnement temporaire;

ATTENDU QUE des présentations des concepts aux élus ont eu lieu le 15 novembre 2016 concernant la construction de la phase 1 du pôle de la Croisée ayant un gymnase double, un centre communautaire, une bibliothèque, d'une cour d'école et d'un stationnement temporaire;

ATTENDU le dépôt des plans, des concepts et des estimations pour la construction des bâtiments, préparés par la firme LEMAY ;

ATTENDU QU'en vertu du tableau de phasage & répartition financière en date du 23 octobre 2015, le projet total du pôle de la Croisée prévoyait cinq (5) phases et totalisait des investissements de l'ordre de 83 253 782\$ avant les frais de financement;

ATTENDU QUE le projet total du pôle de la Croisée prévoit dorénavant toujours cinq (5) phases et totalise des investissements de l'ordre de 83 265 794\$ avant les frais de financement, en vertu du tableau de phasage & répartition financière en date du 15 novembre 2016 ;;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement parapluie (673) décrétant un emprunt au montant de 31 735 700\$, dont le terme de remboursement est fixé à trente (30) ans, pour la construction des bâtiments municipaux, d'une cour d'école et d'un stationnement dans la phase 1 du Pôle de la Croisée.

Que le terme de chaque type de dépenses contenu dans l'objet du règlement d'emprunt sera équivalent à la durée de vie utile de l'actif établie conformément à la politique de capitalisation de la Ville de Terrebonne, à savoir :

Bâtiments municipaux :	30 ans
Cour d'école :	20 ans
Stationnement :	10 ans

---

**CE-2016-1457-DEC    ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS  
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 306 608,48\$ préparée le 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;
  - la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 467 700,89\$ préparée le 6 décembre 2016.
- 

**CE-2016-1458-DEC    ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 582 663,41\$ préparée le 2 décembre 2016.
- 

**CE-2016-1459-REC    NOUVELLE AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ  
ET AFFECTÉ POUR ÉQUILIBRE 2016**

ATTENDU QUE le remboursement reçu de la MRC Les Moulins pour redistribuer les surplus accumulés au titre du transport en commun au cours de l'exercice 2016 doit être affecté à l'excédent de fonctionnement affecté – transport en commun pour une somme de 3,3 millions de dollars ;

ATTENDU le financement par le fonctionnement du prêt à l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. prévu être remboursé en 2017 pour une somme de 1,6 million de dollars ;

ATTENDU l'incertitude de la réalisation de certains revenus (droits de mutation, revenus d'intérêts et revenus de taxes) d'ici la fin de l'exercice 2016 pour une somme estimée à 1 million de dollars ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser une nouvelle affectation de 5,9 millions de dollars provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté et non affecté pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Que le comité exécutif recommande également au conseil municipal d'autoriser une affectation de 3 233 039\$ à l'excédent de fonctionnement affecté – Transport en commun afin de réserver le remboursement reçu de la MRC Les moulins en 2016 au titre de la redistribution de ses excédents cumulés pour le transport en commun, cette affectation étant requise pour toute taxe spéciale imposée.

---

**CE-2016-1460-DEC    VERSION FINALE / BUDGET 2017**

ATTENDU l'autorisation du conseil municipal de modifier la présentation du budget 2017 à l'égard de l'abolition de la taxe spéciale de transport en commun et d'un crédit à être remis aux citoyens sur le compte de taxes de 2017 ;

ATTENDU QUE l'objectif poursuivi est de permettre de libérer l'excédent de fonctionnement affecté – transport en commun dont le solde estimé au 31 décembre 2016 est de 4 585 679\$ ;

ATTENDU l'impact sur les affectations en revenus pour une somme équivalente additionnelle de 4 585 679\$ ;

ATTENDU l'impact sur les affectations en dépenses pour une somme équivalente additionnelle de 4 585 679\$ afin de créer un excédent de fonctionnement affecté qui pourra être affecté aux fins de compenser des hausses éventuelles de coûts suite à la mise en place de l'autorité des transports ou pour toutes autres fins ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif prenne acte et accepte la version finale du budget 2017 qui sera déposée pour approbation à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne le 12 décembre 2016.

---

**CE-2016-1461-DEC    TRANSFERT    BUDGÉTAIRE    /    CABINETS  
COMPTABLES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 100 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

1-02-150-00-417	honoraires évaluateurs	85 000\$
1-02-134-00-413	honoraires vérification	15 000\$

AU poste budgétaire numéro

1-02-134-00-414	services professionnels	100 000\$
-----------------	-------------------------	-----------

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-00541 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2016-1462-REC    RADIATION / COMPTES À RECEVOIR**

ATTENDU QUE le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans à compter de la date d'exigibilité ;

ATTENDU QUE les comptes à radier ont déjà été provisionnés dans les comptes comptables de la Ville ;

ATTENDU QUE les taxes à recevoir n'ayant pu être perçues concernent principalement les taxes à recevoir relatives aux maisons mobiles expropriées ou aux cessions à la Ville ;

ATTENDU QUE ces créances n'ont pu être recouvrées dans le délai prescrit ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la radiation des comptes à recevoir selon les listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour des créances totalisant 77 989,34\$ plus les intérêts courus dont une somme de 77 389,34\$ en taxes et mutations ainsi qu'un montant pour revenus divers de 600\$.

---

**CE-2016-1463-DEC    MANDAT / ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE**

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en place une politique de gestion de la dette afin d'établir un guide visant à faciliter la prise de décisions relatives à l'endettement, et ce, dans le but de maintenir une saine situation financière ;

ATTENDU QU'un tel guide permettrait de fournir un cadre de référence pour l'utilisation de financements externes par la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines soit et est mandatée afin d'élaborer une politique de gestion de la dette pour être soumise au conseil municipal.

Que la commission s'adjoigne, au besoin, une firme de professionnels externes.

---

**CE-2016-1464-DEC    ÉLABORATION / POLITIQUE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, selon ses derniers programmes triennaux d'immobilisations, a indiqué son intention de procéder à d'importants investissements publics au cours des prochaines années ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'encadrer la prise de décision relative au financement de ces futurs investissements publics, et ce, dans le cadre d'une politique spécifique à cet effet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines soit et est mandatée afin d'élaborer un projet de politique portant sur le financement des investissements publics.

Que la commission s'adjoigne, au besoin, une firme de professionnels externes.

---

**CE-2016-1465-DEC    NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Christiane Gaudet au poste de secrétaire à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 9 janvier 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2016-1466-DEC    EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONTREMAÎTRE  
/ SERVICE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER, SOUTIEN  
AUX ACTIVITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX /  
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un contremaître au service de l'entretien ménager, soutien aux activités et projets spéciaux vu l'absence pour maladie de Mme Claire Beaudoin-Chalifoux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher M. Paul Hioba Hioba à titre de contremaître au service de l'entretien ménager, soutien aux activités et projets spéciaux à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 8 décembre 2016 au 22 janvier 2017.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Paul Hioba Hioba débutant le 8 décembre 2016, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2016-1467-REC    SOUMISSION / RENOUVELLEMENT / MARQUAGE  
DE LA CHAUSSÉE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 173-04-2016, adoptée le 11 avril 2016, acceptant la soumission de la société Entreprise Techline inc. pour le marquage de la chaussée pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 154 571,07\$ (t.t.c.) pour le lot 1, 138 760,17\$ (t.t.c.) pour le lot 2 et 86 581,18\$ (t.t.c.) pour le lot 3, avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9017) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9017 pour le marquage de la chaussée arrive à échéance le 31 décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 155 973,07\$ (t.t.c.) pour le lot 1, 140 018,71\$ (t.t.c.) pour le lot 2 et 87 363,30\$ (t.t.c.) pour le lot 3, soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,90933%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter pour un deuxième renouvellement d'un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la soumission pour le marquage de la chaussée avec la société **ENTREPRISE TECHLINE INC.** pour une somme de 135 658,25\$ (taxes en sus) pour le lot 1 – Terrebonne, 121 781,87\$ (taxes en sus) pour le lot 2 – Lachenaie et 75 984,60\$ (taxes en sus) pour le lot 3 – La Plaine.

---

**CE-2016-1468-DEC    DÉPENSES EXCÉDENTAIRES / DÉNEIGEMENT /  
SAISONS 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-  
2016 ET 2016-2017 / ZONE 1 / SA-2012-9024**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 559-10-2012, adoptée le 29 octobre 2012, acceptant la soumission de la société Roxboro Excavation inc. pour le déblaiement, l'épandage et la fourniture d'abrasifs, la

disposition de la neige et le chargement –zone « 1 » secteur Terrebonne – option cinq (5) ans pour un montant de 4 162 023,86\$ (t.t.c.) (SA12-9024);

ATTENDU QU'à la fin du mois d'avril 2017 (fin du contrat) le montant déboursé représentera un excédent de coût de 501 258,62\$ (t.t.c.) dû au développement soutenu du secteur concerné par l'ajout de kilomètres de rues et de trottoirs à déneiger ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 décembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve les dépenses supplémentaires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 435 971,84\$ (taxes en sus) à la société Roxboro Excavation inc. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0521 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

### **CE-2016-1469-REC SOUMISSION / ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de fournitures de bureau pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9050) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 novembre 2016 à 11 h 01, à savoir :

Corporate Express Canada inc. opérant sous le nom Staples Avantage Affaires	14 040,80\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Novexco inc.	19 549,21\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Grand & Toy ltée	20 801,49\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Fourniture de bureau Denis	24 444,73\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Corporate Express Canada inc. opérant sous le nom Staples Avantage Affaires s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 novembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 4 décembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CORPORATE EXPRESS CANADA INC. OPÉRANT SOUS LE NOM STAPLES AVANTAGE AFFAIRES**, datée du 18 novembre 2016, pour l'achat de fournitures de bureau, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 7 décembre 2016, avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant maximal de 82 626,66\$ (taxes en sus) et qu'un bon de commande ouvert soit émis selon les besoins et à la demande pour une période d'une année à compter du 7 décembre 2016 ou jusqu'à concurrence d'achats cumulés.

Qu'un escompte de 5% soit inclus au prix du catalogue annuel pour les articles non mentionnés à la liste préférentielle.

---

**CE-2016-1470-DEC DEMANDE / MDDELCC / PROLONGEMENT DES  
INFRASTRUCTURES / RUE O'DIANA / JARDINS  
ANGORA**

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des infrastructures sur la rue O'Diana doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la phase III du projet Jardins Angora est située dans le schéma d'écoulement des eaux domestique du poste de pompage Moody ainsi que l'ouvrage de surverse TD-3;

ATTENDU QUE des débordements sont survenus au courant des dernières années à l'ouvrage de surverse TD-3 ainsi qu'au poste de pompage Moody;

ATTENDU QUE ce projet est assujetti aux mesures compensatoires incluses à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) visant à assurer qu'un développement n'augmente pas le risque de surverse dans le réseau domestique de la Ville;

ATTENDU QU'aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques n'est autorisé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) considère que tout ajout de débit dans un réseau d'égout unitaire, domestique ou pseudo-domestique qui connaît des débordements en temps de pluie ou de fonte est susceptible de faire augmenter la fréquence de ces débordements;

ATTENDU QUE la construction du poste de pompage T-65 représente la mesure compensatoire au projet de prolongement des infrastructures de la rue O'Diana;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en septembre 2015, a déjà fourni une copie de sa résolution municipale numéro 453-09-2015 afin de confirmer qu'un contrat a été donné en septembre 2015 à la firme Les consultants S.M. inc. pour la réalisation des plans et devis du nouveau poste de pompage (T65);

ATTENDU QU'afin que le MDDELCC puisse considérer que la Ville de Terrebonne est en processus pour régler les problématiques des débordements de l'ouvrage TD-3 ainsi que du poste de pompage Moody, le MDDELCC demande à la Ville de Terrebonne de fournir, sous forme de résolution municipale, l'échéancier réel pour la réalisation des travaux de construction du nouveau poste de pompage (T65) dans lequel est présenté l'avancement des travaux des études professionnel de la firme Les consultants S.M.;

ATTENDU QUE l'échéancier réel des travaux est le suivant :

Octobre 2016	Négociation avec le propriétaire du golf pour l'emplacement du poste T-65
Novembre 2016	Forages pour étude géotechnique
Hiver 2017	Redéfinir le trou de golf par un architecte spécialisé dans l'aménagement des terrains de golf
Automne 2017	Afin de ne pas interférer avec la saison de golf, le propriétaire fera les travaux de réaménagement de son terrain à l'automne (après la fin de la saison de golf)



Automne-Hiver 2017	Préparation des plans et devis
Automne 2017	Présentation de la demande au MDDELCC (90 jours)
Hiver 2018	Appel d'offres
Été 2018 à l'hiver 2019	Réalisation des travaux
Hiver 2019	Mise en opération du poste T-65

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) des engagements quant à l'échéancier des travaux de construction et de mise en service du poste de pompage T-65.

---

**CE-2016-1471-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE / RÉFECTION DE CHAUSSÉE / RUES O'DIANA ET POPULAIRE / INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION / INTERSECTION DU CHEMIN DES ANGLAIS ET DE LA RUE O'DIANA**

ATTENDU QUE les travaux de pavage dans le développement Jardins Angora sont en cours de réalisation et seront complétés durant la période estivale de 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a planifié de réaliser les travaux de réfection de chaussée sur les rues O'Diana et Populaire à la suite des travaux de pavage du développement Jardins Angora;

ATTENDU QUE la géométrie à considérer lors des travaux de réaménagement des rues O'Diana et Populaire doit correspondre à la proposition établie par les citoyens, soit :

- Faire une rue pavée de 7 m de largeur avec bordure en enlevant les trottoirs et la piste cyclable;
- Ne pas permettre le stationnement dans la rue pour les sections où les emprises sont étroites;
- Que les sections des rues O'Diana et Populaire existantes soient à double sens;
- D'exclure, pour des raisons de saine gestion de la circulation, la notion de sens unique sur les rues O'Diana et Populaire situées à l'intérieur du nouveau projet Jardins Angora.

ATTENDU QU'afin de procéder à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux de réaménagement des rues O'Diana et Populaire ainsi que pour l'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana, il est nécessaire de mandater une firme d'ingénieurs-conseils;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux de réaménagement des rues O'Diana et Populaire ainsi que l'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue Populaire** » (référence : règlement d'emprunt 550).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
  - Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.
-

**CE-2016-1472-DEC ACQUISITION / SERVITUDE / 75, RUE JAYMAR /  
LOTS 2 914 957 ET 2 914 971**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude réelle et perpétuelle sans contrepartie par la société Meubles Jaymar corp. en faveur de la Ville de Terrebonne pour le maintien, l'entretien, l'exploitation, la réparation et le remplacement d'un lampadaire alimenté par un fil souterrain, des conduites d'égout sanitaire et pluviale, d'une conduite d'aqueduc et une borne d'incendie sur une partie des lots 2 914 957 et 2 914 971 du cadastre du Québec ; les lots sont démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 24479 de ses minutes.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2016-1473-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / DEMANDE DE  
FINANCEMENT / CMM / PROJET DU PARC FAUNIQUE  
/ RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et ses partenaires ont entériné le Plan de conservation et de mise en valeur du Ruisseau de Feu;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, dans ce Plan, voit à la réalisation des aménagements récréatifs prévus;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a obtenu un concept d'aménagement et un préliminaire de la firme BC2 lors d'un mandat;

ATTENDU QUE les aménagements proposés seront d'accès public et sans tarification pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 574 au montant de 2 305 142\$ a été adopté pour l'aménagement de sentiers, de zones d'accueil, de zones d'interprétation, de plantation d'arbres, d'arbustes, de travaux d'architecture de paysage dans les secteurs marais et marécage du parc de conservation du Ruisseau de Feu;

ATTENDU QUE la CMM a confirmé, dans une lettre datée du 25 octobre 2013, que le projet de Parc faunique de conservation du Ruisseau de Feu a été retenu pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 1 333 333\$ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que M. Marc Léger, ing., chef du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable, soit et est autorisé à présenter la demande dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain » et confirme l'engagement de la municipalité d'assumer sa part d'investissement au projet.

QUE la Ville de Terrebonne confirme son engagement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit

et de réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement.

QUE le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention et tous autres documents pertinents à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Communauté métropolitaine de Montréal.

QUE M. Marc Léger, ing., chef du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable, soit et est mandaté pour agir pour et au nom de la Ville de Terrebonne pour ce projet.

---

**CE-2016-1474-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / 28 NOVEMBRE 2016 / COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 28 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Centre d'action bénévole des Moulins</b> Répertoire des besoins en bénévolat dans la MRC Les Moulins	500
<b>Dianova Canada</b> Remplacement des lits et des conteneurs à déchet du centre	1 000
<b>Mouvement Organisé des Mères Solidaires (MOMS)</b> Achat d'un ordinateur	379
<b>La Rose Bleue</b> Spectacle de chorale	50

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0536 émis par l'assistante- trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-1475-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h45.

---

---

Président

---

Secrétaire